

d'autres circonstances, p. e. quand Summerecker vendit au cardinal Pazmany la fondation du Lis et la maison Goldberg, propriétés du collège. Par des lettres à Lamormain, datées du 4 mars et du 29 avril 1628, le recteur de l'université protesta contre cette vente et contre la perte de sa juridiction sur les collégiens des jésuites, qui se rendaient coupables de nombreuses infractions à la discipline. Tant le recteur que Pazmany qui semblaient être visés par les attaques de l'université s'adressèrent à Lamormain qui jouissait de l'amitié du cardinal depuis son séjour à Graz. Le jésuite luxembourgeois détermina la chancellerie aulique à écrire au recteur de l'université que l'acte de cette vente était parfaitement en règle (42). En 1629, quand le consistoire de l'université allait être installé dans un autre bâtiment qu'il refusa d'accepter, Lamormain lui conseilla de se résigner ou d'exposer les motifs de son refus ; il était d'accord à abandonner au consistoire les salles qu'il avait occupées. En 1631, quand Joseph Rumer, recteur du collège, se plaignit de calomnieux accusant les jésuites de n'avoir aucun droit à l'usufruit de fondations et de bourses destinées à des pensionnats et à des collégiens, Lamormain proposa au souverain de nommer une commission pour établir l'inventaire des biens de l'université et la liste de leurs administrateurs. Une pareille enquête allait démontrer avec évidence que la gestion de ces fondations et de ces biens n'était pas entre les mains de son Ordre.

Très intéressant un épisode qui se passa en 1626. Conformément à la tradition, les professeurs de l'université avaient été invités à des disputes théologiques qui avaient lieu à Vienne dans les couvents des dominicains et des franciscains. La faculté de théologie défendit à ses professeurs d'assister à ces discussions dans des maisons religieuses ; le recteur du collège des jésuites fit la même défense à ses maîtres et à ses écoliers. Lamormain informa le nonce qu'il avait interdit à ses religieux cette assistance sous les sanctions les plus sévères (43). Mais le nonce qui était d'avis contraire lui exprima sa désapprobation et communiqua l'incident au Père Vitelleschi, général de la Compagnie à Rome qui, lui aussi, blâma le jésuite luxembourgeois par une lettre (44). La faculté n'avait aucun droit d'imposer à ses professeurs une pareille défense qui dénigrait les religieux mendians d'une façon injuste et sans aucune raison. Le général admonesta encore sévèrement les jésuites de profiter avec plus de modération de la faveur souveraine, tel étant aussi l'avis du pape. A Lamormain de savoir avec certitude à qui s'adressaient ces avertissements et de veiller à ce que ceux qui profitaient peut-être sans réflexion de la bienveillance du souverain fussent désormais plus prudents et plus réservés (45).

On comprendrait mal le caractère de Lamormain en le considérant simplement comme un instrument passif entre les mains de son général ou du nonce, et en le croyant dépourvu de toute volonté personnelle. Déjà pendant l'activité du jésuite luxembourgeois à Graz, le nonce Paravicini s'était plaint qu'il se mêlât trop de politique et ne vécût en bons termes avec aucun nonce (46). Vitelleschi, général de la Société, dut transmettre au provincial de la province autrichienne d'autres doléances contre Lamor-